

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY EN OSTREVENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Fermeture provisoire du passage à niveau n°109, 874 rue du Petit-Crédit.

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant que des travaux de réfection du passage à niveau n°109, 874 rue du Petit Crédit, vont être entrepris par SNCF UTM DU HAINAUT - 7 avenue du Maréchal JUIN 59300 VALENCIENNES, représentée par Benjamin DUSSART, à compter du lundi 2 mars 2026 à 18h et jusqu'au jeudi 5 mars 2026 à 10h,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1er : A compter du lundi 2 mars 2026 à 18h et jusqu'au jeudi 5 mars 2026 à 10h, le passage à niveau n°109, 874 rue du Petit Crédit, sera totalement fermé à toutes circulations routières, un accès piéton sera maintenu.

Article 2 : Une déviation sera mise en place.

Article 3 : La signalisation correspondante sera installée aux frais et sous la responsabilité de S2R - SERVICE RAIL ROUTE – Z.I. de la Bergaderie - 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police de Somain,
- Evéole Transports du Douaisis,
- Benjamin DUSSART pour SNCF UTM DU HAINAUT,
- S2R - SERVICE RAIL ROUTE

Pour information et poursuites des infractions conformément aux lois en vigueur.

Fait à Montigny en Ostrevent, le mercredi 18 février 2026

Le Maire,

Salvatore DE CESARE

